

Archives de la Préfecture de la Seine
Albert Maxime
Sapè.

Et,

Martine Antoinette
Célinie
Taine

N° 542

—

— Au quel huit cent quatre-vingt dix-neuf, muni de seize
Roi, s'est dit heures du matin, en l'Hôtel de Ville, par devant
Nous, Albert Sapè, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier
d'Académie, Député au Corps de Reims (Marne), délégué
aux fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ont comparu :
— Albert Maxime Sapè, Employé de commerce, âgé
de vingt-neuf ans, né à Reims, le huit février mil huit
cent soixante dix, y demeurant avenue de Lyon 83, avec
ses père et mère, fils majeur légitime de Charles Justus
Sapè, sous-brigadier de police retraite, et de Marie Chénise
Gérard, sans profession, présents et consentants. D'une part.
— Et Martine Antoinette Célinie Taine, modiste, âgée
de vingt-trois ans, née à Reims, le vingt-cinq avril mil
huit cent soixante-seize, y demeurant rue Henri IV 9,
fille majeure reconnue de Louise Adeline Taine, décédée
à Roubaix (Nord), le vingt-trois janvier mil huit cent
quatre-vingt-seize, présents ainsi d'elle-même, D'autre
part. — Lesquels nous ont requis de procéder à la
celebration du mariage projeté entre eux. Tant les publi-
cations ont été faites à Reims, les Dimanches 10 et 17
juillet dernier, et six août courant.
— Et cette fin, chacun des futurs époux nous a remis son acte de
naissance, et la future en outre l'acte de décès de sa mère.
Ces pièces paraphées sont ci-annexées.
— Aucune opposition ne nous en ont été signifiées, ni tant
droit à la requête des futurs, Nous, Officier de l'Etat-Civil.
— Après avoir fait lecture des pièces relatives à l'état des parties
contractantes et aux formalités du mariage ainsi que du Chapitre
du Code-Civil sur les droits et devoirs respectifs des époux, Albert
Maxime Sapè, et Martine Antoinette Célinie Taine, nous ayant
fait, l'un après l'autre, la déclaration formelle, qu'ils se
prennent pour mari et pour femme, nous prononçons en nom
de la loi, qu'ils sont unis par le mariage, Et ce, après que
de ce interpellés, les époux, et les père et mère de l'époux nous
ont déclaré qu'il n'y a pas été fait de conteste de mariage.
— Tant ce que dessus a eu lieu publiquement et en présence
des témoins ci-après, savoir pour l'époux : Jules Paul Sapè,
trente-deux ans, professeur, demeurant à Reims, Avenue de Lyon 83.



son frère germain, et Union Etienne Hippolyte Thémont, vingt-neuf ans, cordonnier, demeurant à Reims, rue du faubourg Cuvier 13.
 non parent. Et pour l'épouse: Alphonse Goeffe, trente-trois ans, employé de chemin de fer, demeurant à Reims, rue des Consuls 13, et: Alphonse Remy, vingt-huit ans, employé d'assurances, demeurant à Reims, rue de Saint-Christophe 16, amis.

— Dont acte que les époux, les père et mère de l'époux, et les témoins ont signé avec Nous, lecture faite.

J. Sapin te. Curé, Sapin

O. Girard J. Sapin Plaignant

Le Procureur, Le Défendeur, Vous